# Objections au projet de défense civile non-violente et éléments de réponse










Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits

Septembre 2026

# Sommaire :

Introduction : La course aux armements. Les diverses menaces actuelles. Qu'est-ce que le DCNV ? Qu'est-ce que la dissuasion civile ?

- "*Si vis pacem, para bellum*": Un État fortement armé décourage les agressions extérieures. »
- « Votre option ne relève-t-elle pas d'un pacifisme idéaliste ou d'un antimilitarisme primaire ? »
- « Pour mettre en œuvre une telle défense, il faudrait s'appuyer sur des exemples historiques. »
- « Si l'on n'avait pas résisté par les armes en 1939-1945, on serait sous la domination nazie aujourd'hui. »
- « Les cas de résistance civile en Europe durant l'occupation nazie sont limités dans le temps et dans l'espace. Leur succès relatif ne permet pas de prouver la validité et l'efficacité d'une DCNV. »
- « La DCNV n'est pas dissuasive, elle ne peut empêcher une agression. »
- « Un pays sans armes n'est-il pas une proie toute désignée pour un agresseur potentiel ? »
- « La DCNV ne peut pas empêcher les destructions matérielles ni les pertes humaines. »
- « Quelle serait l'efficacité d'une DCNV face à un adversaire extrêmement violent, dépourvu de tout scrupule moral ? »
- « Les résistants non-violents ne pourront pas s'opposer efficacement à la répression, voire à la mort de certains d'entre eux. »
- « Cette forme de résistance nécessite une bonne dose de courage, voire d'héroïsme. »
- « La DCNV exige un fort niveau de sensibilisation, de formation et de préparation. »
- « Il est difficile, voire impossible, de préparer une DCNV si les citoyens ne sont pas conscients des menaces. »
- « Les résultats de la DCNV ne sont pas immédiats. »
- « Il faudrait que les Français soient unis pour se défendre de cette façon. Il y aura toujours une minorité de collaborateurs pour enrayer la stratégie de DCNV. »
- « La DCNV ne peut être efficace que si les pouvoirs publics l'organisent. »
- « La DCNV n'est pas compatible avec la défense militaire. »
- « C'est une belle idée, mais il faudra du temps pour la mettre en œuvre. En attendant, il nous faut une armée forte. »
- « Les États, particulièrement l'État français, seront réticents à déléguer la défense aux citoyens. »
- « La DCNV est incapable d'assurer la protection et l'intégrité de vastes territoires à faible densité humaine. »
- « La DCNV ne peut pas être conçue dans le seul cadre de la France. »
- « La DCNV est inopérante pour conjurer le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, menaces principales sur notre avenir commun. »
- « Ne plus fabriquer ni vendre d'armes mettrait des milliers de personnes au chômage. »
- « Les êtres humains sont naturellement violents. Vous ne changerez pas la nature humaine !»

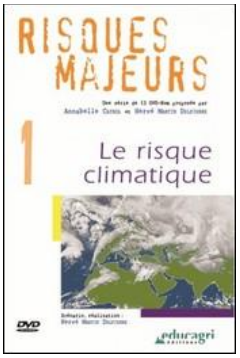
# Introduction

La guerre en Ukraine a marqué la fin du sentiment de paix en Europe et la montée d'un risque de guerres pour tous les Européens et Européennes. Elle est à l'origine d'un revirement des politiques de défense qui s'orientent vers un réarmement très important en Europe et dans chacun de nos pays. Ce revirement bénéficie d'un silence approbateur, voire d'un soutien de beaucoup de citoyens du continent. La course aux armements est repartie de plus belle face à notre nouvel ennemi déclaré : la Russie de Poutine et ses pays satellites. Mais dans un tel contexte, ne pourrions-nous pas imaginer d'autres approches, pas uniquement centrées sur les stratégies militaires ? [1]

## Des menaces nombreuses et variées

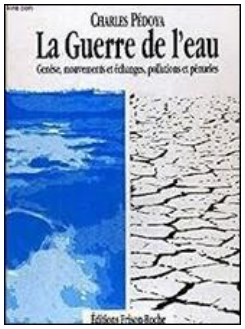
Nos gouvernements et nos forces armées sont d'ailleurs conscients des limites de leurs capacités militaires pour faire face aux menaces actuelles. Ces menaces sont nombreuses et variées : idéologies de domination et d'exclusion, nationalisme et impérialisme ; terrorisme, principalement djihadiste ; cyberattaques contre les systèmes informatiques des entreprises, des administrations et même des ONG ; tentatives de déstabilisation par la division, le mensonge, les fausses informations ; misère et inégalités criantes dans le monde ; famines, conflits religieux et ethniques générant les exodes de populations ; pollution des eaux, de l'air, des sols, de le mer, réchauffement climatique et effondrement de la biodiversité ; risques de rupture d'approvisionnement alimentaire ou énergétique ; tensions sociales non régulées, violences urbaines, etc. Nos dirigeants se savent démunis de stratégies qui mobiliseraient la population dans la défense de la démocratie face à une guerre hybride.










Parallèlement, la guerre en Ukraine a aussi réveillé les approches de défense civile non-violente qui avaient été étudiées et débattues dans les années 1970 à 1990. Ces approches interrogent aujourd'hui les options presqu'exclusivement militaires prédominantes aujour-d'hui. On observe depuis 2015 de nombreuses initiatives prenant un autre chemin, comme dans les Pays baltes.

## Qu'est-ce que la défense civile non-violente (DCNV) ?

Mais, au juste, qu'est-ce que la défense civile non-violente ? C'est une défense

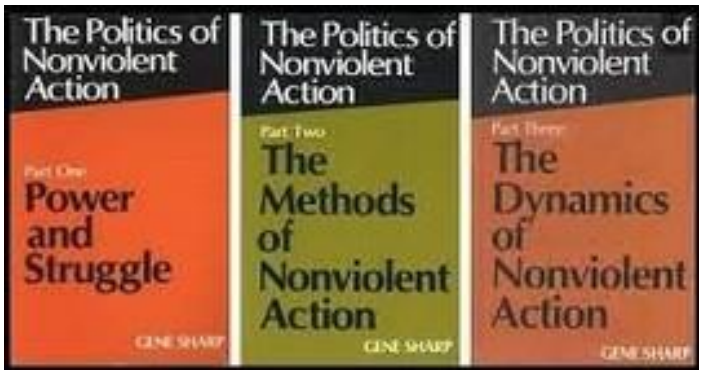
[1] Ce paragraphe, comme plusieurs autres dans ce livret, est tiré du texte de François Marchand *La défense civile résumée en 10 points,* destiné à RSF (Rethinking Security France)

démocratique de la démocratie. C'est l'organisation, anticipée par les responsables politiques d'un pays, d'une défense sans armes fondée sur la non-collaboration avec l'agresseur ou l'envahisseur. C'est une politique de défense contre toute tentative de déstabilisation, de contrôle ou d'occupation de notre société, conjuguant, de manière préparée et organisée, des actions non-violentes collectives de non-coopération et de confrontation avec l'adversaire, en sorte que celui-ci soit mis dans l'incapacité d'atteindre les objectifs, avoués ou non, de son agression : l'influence idéologique, la domination politique, l'exploitation économique.

Elle vise donc à rendre la société insaisissable par un agresseur ou un dictateur : inexploitable économiquement, ingouvernable politiquement, "insoumettable" psychologiquement. La DCNV propose une autre manière de concevoir la sécurité : non plus comme capacité de destruction, mais comme capacité de résister par la non-coopération, de protéger les institutions et de maintenir la continuité démocratique sans recourir à la violence armée.

Cette dissuasion et cette défense se font sur deux fronts :
- un front "institutionnel" : État, Constitution, pouvoir exécutif, législatif, administrations (justice, police, gendarmerie, douanes, télécommunications, écoles, université, énergie, transports), collectivités locales.
- un front des "forces vives" de la société, les acteurs sociaux : partis et mouvements politiques, entreprises, syndicats de salariés et organisations professionnelles, mouvement associatif (associations, clubs, mutuelles...), Églises, etc.






Gene Sharp, chercheur étatsunien (1928-2018) et quelques-uns de ses ouvrages

La défense n'est plus alors l'affaire d'un seul homme (le chef d'État dans la dissuasion nucléaire), ni l'affaire d'un corps de spécialistes (les militaires, surtout des hommes bien portants d'une tranche d'âge limitée). Elle devient l'affaire de toute la population, hommes et femmes, de toutes tranches d'âge, quelle que soit leur condition physique.

La défense est donc l'affaire des citoyens, et chaque citoyen attaché à la démocratie peut et doit devenir acteur de la défense de sa société et du rapport de force nécessaire, mais cette affirmation se heurte à une double "pensée unique" en matière de défense :
- la défense est l'affaire des militaires et de leurs armes ;
- il y a aussi une autre pensée unique : celle qui réduit la défense civile à la protection civile et la sécurité des citoyens sans jamais les rendre acteurs du rapport de force contre un agresseur ou un dictateur potentiel.

Sortir de ces deux dogmes est particulièrement difficile et c'est une tâche qui sera longue à mener.

La DCNV est conçue d'abord comme un mode de dissuasion civile : il s'agit aussi de dissuader le dictateur agresseur de s'attaquer à un pays, car les coûts qu'il risquerait de subir seraient supérieurs aux gains qu'il pourrait espérer, et parce qu'il prendrait des risques pour son propre pouvoir.

La DCNV a fait l'objet d'étude de chercheurs et de colloques internationaux depuis

les années 1960, intéresse des élus politiques lucides et des responsables militaires ouverts, mais, à ce jour, elle n'a jamais été pensée et encore moins mise en place par un État ou une communauté multiétatique de défense du type OTAN ou Union européenne.

## Les objections à la DCNV

Les partisans d'une DCNV se voient souvent opposer des objections quant à sa crédibilité et sa pertinence. Si les affirmations sont parfois abruptes, elles contiennent une part de vérité. Il ne s'agit donc pas de donner des réponses péremptoires, mais de déconstruire certaines idées reçues (ou préjugés, lieux communs, stéréotypes) et de fournir des éléments d'information et de réflexion pour le débat.

Voici quelques objections qui nous sont souvent présentées[2] et les éléments de réponse que nous pouvons apporter :

### - "*Si vis pacem, para bellum*" : Un État fortement armé décourage les agressions extérieures. »

Depuis des siècles, la maxime "*Si vis pacem, para bellum*", "Si tu veux la paix, prépare la guerre !" oriente les politiques de sécurité et de défense. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'a pas fait la preuve de son bien-fondé : les États n'ont pas cessé de se faire la guerre.

Un pays fortement armé ne fait pas que décourager les agressions extérieures, il suscite un sentiment de peur autour de lui et encourage les autres pays à se protéger de cette menace et à s'armer, ce qui crée un cercle vicieux d'armement et de surarmement.

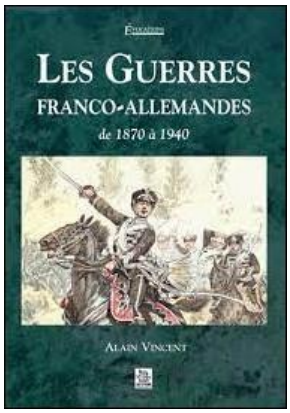
L'histoire des conflits armés est une longue suite de revanches suite à des défaites et des humiliations. Ainsi, la Deuxième Guerre mondiale a été pour une large part une conséquence du traité de Versailles (1919) qui pressurait et humiliait l'Allemagne à la fin de la Première Guerre mondiale, elle-même causée par la volonté de la France de récupérer l'Alsace-Moselle annexée par l'Allemagne à la suite de la guerre de 1870-71, elle-même causée par la volonté de Bismarck de prendre sa revanche suite aux défaites prussiennes de Iéna et Auerstaedt face aux armées napoléoniennes en 1806…

Ainsi, les 70 000 morts à Gaza et l'accélération de l'annexion de la Cisjordanie par Israël sont la conséquence du massacre du 7 octobre 2023 perpétré par le Hamas, qui est une conséquence tragique de 75 ans d'occupation militaire de la Palestine et d'apartheid après la *Nakba* (1948), elle-même rendue possible par la mauvaise conscience des nations après la *Shoah* (1933-1945), dont la haine et la folie sont le paroxysme de l'antijudaïsme, notamment chrétien, depuis la fin de l'Antiquité.

---

Une partie de ces objections a été listée par des membres du groupe de travail sur la DCNV du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN). Les autres, de même que les réponses, sont tirées
- de l'article d'Alain Refalo *Réponse à quelques objections courantes sur la DCNV* dans le numéro 213 de la revue *Alternatives non-violentes* (déc. 2024), pp. 13 à 17, qui reprenait lui-même un document du MAN daté du 8 novembre 1988.
- de la brochure *La défense civile non-violente. Une alternative à la guerre* (avril 2026) publiée par le Centre de ressources sur la non-violence.

Nous remercions vivement les auteurs de ces documents de nous avoir autorisés à les citer largement dans ce livret.







Même la dissuasion nucléaire ne protège pas des risques d'agression : l'histoire depuis 1948 présente de nombreux exemples où des puissances nucléaires ont été attaquées par d'autres puissances, nucléaires ou non.[3]

Le bons sens, c'est d'affirmer « *Si tu veux la paix, prépare la paix* !». En voici les moyens principaux :

- prise en compte des besoins et aspirations des peuples et notamment des minorités ethniques et linguistiques ;
- prévention et résolution non-violente des conflits, notamment au sujet des ressources (eau, minerais, etc.), des droits de passage, de l'accès à la mer ;
- intervention civile de paix dans les régions en conflit ou guerre par des organisations spécialisées comme 'Peace Brigades International' ou 'Nonviolent Peaceforce'[4] ;
- diplomatie préventive et curative ;
- combat déterminé contre les idéologies de domination et d'exclusion et soutien aux organisations de défense des droits humains ;
- échanges économiques et culturels, dialogue interreligieux et interconvictionnel, rencontres sportives ;
- jumelages de communes, de régions, d'universités ;
- droit international et notamment droit et devoir d'ingérence humanitaire et responsabilité de protéger ;
- recours aux organisations mondiales (ONU, Unesco, OMS, OMI, OMC, etc.) ;
- création d'espaces géopolitiques régionaux fondés sur le droit et la démocratie, tels que l'Union européenne, etc.












[3] Voir le diaporama Les sept vices de la dissuasion nucléaire, www.irnc.org/IRNC/Diaporama/358

[4] L'ICP (en anglais *Unarmed Civilian Protection*) est l'intervention non armée de forces extérieures, mandatées par une organisation intergouvernementale, gouvernementale ou non gouvernementale, qui s'engagent dans un conflit local ou régional afin d'accomplir, sur les lieux mêmes de l'affrontement, des missions d'observation, de protection, d'interposition, d'alerte à l'international, de médiation et de coopération, en vue de prévenir ou de faire cesser la violence, de veiller au respect des droits de l'homme, de promouvoir les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté. Elle vise à créer les conditions d'une solution politique du conflit qui reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence, et leur permette de définir les règles d'une coexistence pacifique. https://interventioncivile.org/fr/comite-pour-une-intervention-civile-de-paix/

**- « Votre option ne relève-t-elle pas d'un pacifisme idéaliste ou d'un antimilitarisme primaire ? »**

Nous ne sommes pas des pacifistes, si l'on donne au terme "pacifisme" la connotation négative et péjorative qu'il a le plus souvent dans la langue française et dans le discours ambiant[5]. Le pacifiste est réputé vouloir la paix " à tout prix ", fut-ce au détriment de la justice et de la liberté. Il est accusé de préférer n'importe quelle paix à n'importe quelle guerre et, donc, d'être prêt à se soumettre à l'oppression plutôt qu'à se battre pour la démocratie. Or la paix peut être honteuse (Gandhi a dénoncé les accords de Munich) et le refus de la guerre peut être lâche. Ce n'est pas la paix qui est le plus important, mais la justice qui permet la dignité et la liberté. Si le choix n'était qu'entre la paix dans l'injustice et la guerre pour la justice, alors, en effet, mieux vaudrait choisir la guerre. " Je préférerais mille fois, affirmait Gandhi, prendre le risque de recourir à la violence plutôt que de voir émasculer toute une race. Quant à la philosophe Simone Weil, elle dénonçait « l'erreur criminelle » du pacifisme s'il n'envisage pas de défense contre l'oppression.



Les accords de Munich (sept. 1938)




La vérité de l'intuition pacifiste est de proclamer l'inhumanité de la guerre et de récuser toutes les idéologies qui justifient, honorent et sacralisent la guerre. Mais l'erreur du pacifisme est de dénoncer " les horreurs de la guerre "sans proposer des moyens réalistes pour mettre un terme aux " horreurs de la paix ".

Le discours pacifiste se discrédite quand il laisse croire que les armées et les armements sont les causes des guerres et quand il présente leur suppression comme la condition nécessaire et suffisante de la paix. Les armements sont des moyens utilisés par les dictateurs pour mettre en œuvre leur politique impérialiste et/ou nationaliste, et aussi des outils de défense des démocraties pour se protéger des dictateurs ou les dissuader d'attaquer, du moins le croient-elles. Mais affirmer que les armements sont un moyen ne doit pas minorer la nécessité de dénoncer la nocivité du complexe militaro-scientifico-industriel, tout un système adossé à des idéologies, mais poursuivant *in fine* le prestige et le profit.

Pour promouvoir une politique de désarmement, il importe de concevoir des "équivalents fonctionnels de la guerre " qui offrent aux nations les moyens de se défendre contre une éventuelle agression.

De même, si l'on s'en tient à définir l'antimilitarisme comme l'opposition au militarisme,

[5] Ce paragraphe, comme d'autres passages de ce livret, s'inspire largement du *Lexique de la non-violence* de Jean-Marie Muller, en ligne sur https://www.irnc.org/IRNC/Textes/154

c'est-à-dire à la domination de l'idéologie et de l'institution militaires sur la société, alors les militants de la non-violence, comme tous les démocrates, ne peuvent que se déclarer résolument antimilitaristes.

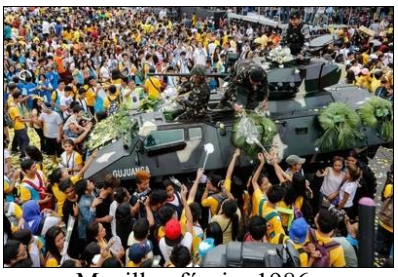
Mais nous dénonçons l'antimilitarisme s'il est un ostracisme envers la personne et la fonction des militaires. Certes, tous les militaires ne sont pas animés par le seul idéal de défendre la liberté contre toute menace totalitaire. Il est arrivé souvent dans l'histoire que certains d'entre eux poursuivent des intérêts qui ne sont pas ceux de la nation, voire se fassent complices de crimes de guerre. Mais les accusations qui doivent être portées contre ceux-là ne peuvent pas être étendues à l'ensemble de ceux qui ont partie liée avec l'armée.

Les militants de la non-violence se refusent à instruire un quelconque procès d'intention à l'encontre de ceux qui estiment nécessaire de préparer la guerre pour avoir la paix. Ils proposent, au contraire, d'établir avec les militaires un dialogue contradictoire et constructif - il est le plus souvent très cordial - portant à la fois sur les dangers d'une course aux armements qui se justifierait par elle-même et pour elle-même et sur les possibilités offertes par les stratégies de défense civile non-violente.

### - « Pour mettre en œuvre une telle défense, il faudrait s'appuyer sur des exemples historiques. »

Les exemples historiques de résistance civile non-violente sont nombreux, depuis les luttes gandhiennes pour la décolonisation de l'Inde (1930-1948)[6], la résistance à la russification de la Finlande (1899-1905), jusqu'à la résistance non-violente des Ukrainiens depuis 2022[7], en passant par la résistance civile en Europe pendant la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)[8], la résistance non-violente en Tchécoslovaquie du 21 au 28 août 1968[9], la lutte non-violente pour la démocratie en Europe de l'Est (19776-1991)[10], les diverses luttes contre les dictatures et les "démocratures" dans le monde depuis les années 1970[11].


Prague, août 1968


Manille, février 1986


Vilnius, janvier 1991

Les recherches empiriques menées par les chercheuses étatsuniennes Erica Chenoweth et Maria Stephan[12] montrent que les campagnes non-violentes réussissent plus fréquemment que les campagnes violentes parce qu'elles permettent une mobilisation plus large de la population et un soutien international, réduisent les barrières à l'engagement, fragmentent les soutiens du pouvoir oppressif et rendent la répression contre-productive.

Le travail des chercheurs est précisément d'analyser ces exemples historiques de

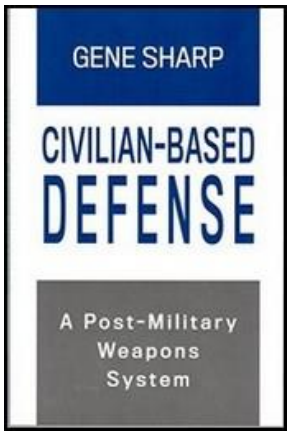
[6] https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/148
[7] Felip Daza Sierra, *Ukrainian nonviolent civil resistance in the face of war* (4 déc. 2022) https://www.irnc.org/IRNC/English_Corner/2897
[8] https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/464
[9] https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/335
[10] https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/336
[11] https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/337
12 Erica Chenoweth & Maria J. Stephan, *Pouvoir de la non-violence : Pourquoi la résistance civile est efficace, op. cit.*.

résistance, de publier leurs études, de confronter leurs points de vue lors de colloques internationaux[13], afin d'élaborer des scénarios de DCNV adaptés aux menaces dans chaque contexte géographique et politique et à chaque époque.

En France, l'ouvrage de référence sur le sujet est *La dissuasion civile* (1985), de Christian Mellon, Jean-Marie Muller et Jacques Sémelin, rédigé sur une commande du ministre de la Défense Charles Hernu.[14]

Un colloque international sur *Les stratégies civiles de défense* a eu lieu à Strasbourg en nov. 1985.[15] Un autre est prévu au même endroit en nov. 2026 sur le thème *Se défendre sans se détruire. L'apport de la stratégie non-violente des civils à la défense globale.*







Un numéro spécial de la revue trimestrielle *Alternatives non-violentes* a été consacré en décembre 2024 à *La défense civile non-violente*.[16]

En nov. 2025, le Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN) a publié un *Manuel citoyen de Défense civile non-violente*[17] de 80 pages, conçu comme un outil pratique pour penser et agir autrement en cas de menace existentielle sur la démocratie. Il propose des conseils pratiques pour organiser une résistance civile, collective et non-violente. La mise en œuvre de ce que propose ce manuel suppose un changement de paradigme concernant la conception que l'on peut avoir de la défense de la démocratie : ne pas la confier aux seules forces de sécurité (armée, police, gendarmerie), mais la mettre dans les mains de citoyen-ne-s éclairé-e-s et formé-e-s.

Le Centre de ressources sur la non-violence a publié deux études à ce sujet :
- *La défense civile non-violente. Une alternative à la guerre* (avril 2026),
- *La défense civile non-violente. Analyse doctrinale et enjeux contemporains* (à paraître, nov. 2026).

[13] Histoire et actualité du concept de DCNV et de la recherche à ce sujet : https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/3121

[14] éd. FEDN, 1985, épuisé. https://www.irnc.org/IRNC/Textes/3103

[15] https://www.irnc.org/IRNC/Textes/2886

[16] https://www.alternatives-non-violentes.org/Revue/Numeros/213_La_Defense_civile_non-Violente.

[17] https://nonviolence.fr/Le-MAN-publie-un-manuel-citoyen-de-defense-civile-non-violente



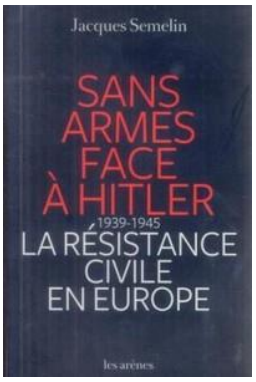


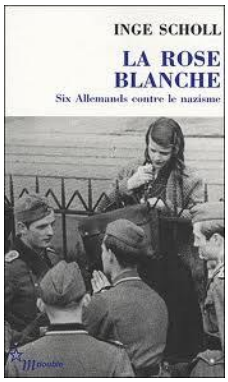





**- « Si l'on n'avait pas résisté par les armes en 1939-1945, on serait sous la domination nazie aujourd'hui. »**

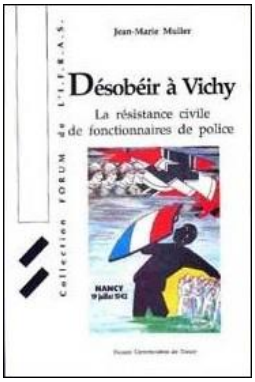
Puisqu'on est dans les "si", il faut ajouter : Si l'Allemagne n'avait pas été étranglée et humiliée par le traité de Versailles, Hitler n'aurait peut-être pas pris le pouvoir. Si les tous les Allemands avaient résisté au nazisme comme le réseau de la *Weisse Rose*, les épouses de la *Rosenstrasse,* l'évêque von Galen ou Dietrich Bonhoeffer, Hitler n'aurait pas pu étendre sa dictature à partir de 1933. Si la France et l'Angleterre n'avaient pas capitulé devant Hitler par les accords de Munich (sept. 1938), il n'aurait pas poursuivi ses conquêtes avec l'*Anschluss* de l'Autriche, la conquête de la Pologne et des Pays baltes, etc. Si tous les peuples d'Europe avaient refusé de coopérer avec l'occupant national-socialiste comme l'ont fait les professeurs norvégiens, les populations danoise, finlandaise, bulgare, les nazis n'auraient pas pu imposer leur dictature, etc.










La victoire militaire des Alliés n'aurait pas été possible sans la participation des populations civiles des pays d'Europe. Cette résistance civile n'a pas seulement été armée (sabotages, embuscades, barricades, etc.), mais aussi non-violente : fabrication de faux papiers, apport de nourriture, de renseignement, d'aide logistique, radios clandestines, réseaux, tracts et journaux clandestins, cache de Résistants et de Juifs, manifestations comme celle du 11 novembre 1940 à Paris, grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais en 1941, désobéissance civile des policiers de Nancy pour empêcher la rafle des Juifs, refus du Service du Travail Obligatoire (STO), Noyautage des administrations publiques (NAP) pour les faire fonctionner au service de la Résistance, écoles parallèles en Pologne, etc.

**- « Les cas de résistance civile en Europe durant l'occupation nazie sont limités dans le temps et dans l'espace. Leur succès relatif ne permet pas de prouver la validité et l'efficacité d'une DCNV. »**

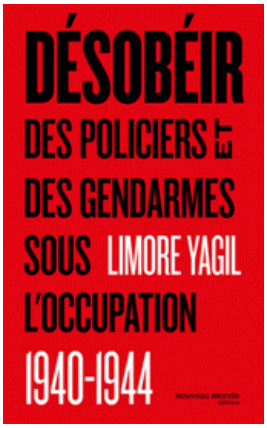
Une DCNV ne peut être ni infirmée ni validée par l'histoire. Le recours à l'exemple historique ne peut avoir qu'une valeur illustrative, et non une portée démonstrative. Les exemples historiques de résistance civile ne peuvent prouver ni l'efficacité ni l'inefficacité de la DCNV, car celle-ci suppose une préparation et une coordination.

Toutefois, si les luttes de résistance civile ont souvent été spontanées, les problèmes auxquelles elles se sont heurtées restent assez semblables à ceux que doit résoudre une DCNV. Tous deux reposent en effet sur une mobilisation de populations et d'institutions, dans une perspective de non-coopération et de confrontation avec l'adversaire. L'analyse historique des cas dont nous disposons fait apparaître des constantes qui permettent de dégager quelques axes principaux d'une dissuasion civile.










**- « La DCNV n'est pas dissuasive, elle ne peut empêcher une agression. »**

Il faut d'abord se demander si la défense militaire, quant à elle, empêche vraiment les agressions et les invasions. En 1814, en 1815, en 1870, en 1914, en 1940[18], sur cinq conflits, la France a connu cinq invasions…

On est habitué à identifier la dissuasion à la menace de représailles massives qui est une forme historique récente de la dissuasion. Comme toute politique de défense, la défense civile non-violente doit viser d'abord à dissuader un adversaire potentiel d'engager les hostilités.

L'agresseur potentiel doit percevoir que les coûts politiques, idéologiques, économiques, diplomatiques de son agression seront particulièrement élevés, et que les profits qu'il espère tirer de son agression seront réduits à néant par la résistance non-violente. Il pourrait certes occuper le territoire sans que ces troupes subissent de pertes et sans que sa population se trouve exposée à des représailles, mais ses soldats, ses fonctionnaires, ses forces de répression se heurteraient à l'hostilité ouverte de la population qui leur refuserait toute collaboration. La dissuasion sera effective dès lors que le risque encouru apparaîtra disproportionné par rapport à aux ambitions de l'agresseur ou à l'enjeu d'une crise entre pays.

[18] En 1914-18, les Allemands, arrivés à 100 km de Paris, ont été arrêtés par une guerre de tranchées avec les pertes que l'on sait.

**- « Un pays sans armes n'est-il pas une proie toute désignée pour à un agresseur potentiel ? »**

Un pays qui renoncerait à l'usage des armes meurtrières ne resterait pas sans défense. Un peuple déterminé à ne pas coopérer avec l'oppression et l'arbitraire, à résister sans haine, mais sans faiblesse pour la défense de ses droits fondamentaux constitue une force qui peut être supérieure à celle des armes.

Les armes attisent les conflits plus qu'elles ne les apaisent. On n'éteint pas un incendie avec un lance-flammes, pourtant cette conception de la défense est source de dangers mortels qui pèsent sur l'humanité. La défense non-violente, en cas d'agression armée, est ce que l'eau est au feu. Elle stoppe l'escalade de la violence, introduit le ferment de la solidarité au sein de la population et suscite la division au sein du régime agresseur et de ses troupes.

**- « La DCNV ne peut pas empêcher les destructions matérielles ni les pertes humaines. »**

Certes, la DCNV ne peut arrêter un bombardement ou une opération militaire massive. Là où l'agresseur choisit la politique de la terre brûlée, les bombardements indiscriminés, les attaques contre les infrastructures civiles ou énergétiques, la résistance non-violente est impuissante à protéger matériellement les populations. Aucune stratégie non-violente ne peut arrêter un missile ou une division blindée. Face aux bombardements, missiles et drones, seule la défense anti-aérienne pourra protéger la population.

Les civils peuvent rendre une occupation ingérable, mais ils ne peuvent empêcher un agresseur déterminé de dévaster un territoire. Cette limite est incontournable. La DCNV assure la continuité sociale et politique, elle ne protège pas les corps, ni les bâtiments, ni les lignes électriques ou ferroviaires.

Cette réalité doit être reconnue sans détour, mais il faut s'interroger sur l'intérêt pour un agresseur de détruire un pays ou une société qu'il cherche à dominer ou à contrôler et qui ne résiste pas par les armes.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la capacité de la défense militaire à empêcher les destructions matérielles et les pertes humaines. La proportion des civils parmi les victimes des guerres est de 48 % en 1914-18, 58 % en 1939-45, 60 % pendant la guerre de Corée, 80 % pendant celle du Vietnam, 90 % en moyenne pendant les guerres dans le monde en 2019, elle serait de 100 % ou presque dans une guerre nucléaire. Cette évolution pose de sérieuses questions sur la pertinence de la guerre comme mode de résolution des conflits et de résistance à l'agression…

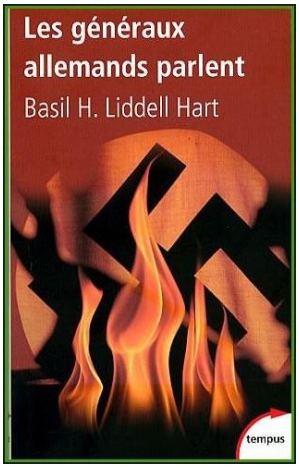



Prague, août 1968

La force de la DCNV se situe ailleurs : dans la capacité à rendre impossible la stabilisation d'un pouvoir agressif. La logique de la DCNV est d'utiliser des "armes" différentes de celle de l'agresseur armé, des moyens de résistance auxquels il n'est pas habitué ni formé à faire face. Il peut avoir des soldats, des chars, des avions, des navires en quantité, le

combat ne se situera pas sur le terrain militaire, mais sur les champs économique, politique et psychologique.

Basil Liddell Hart, un des plus grands historiens militaires du XX$^{ème}$ siècle, a pu interroger, pendant leur captivité en Angleterre, les généraux allemands qui avaient commandé des troupes d'occupation en Europe, sur les différentes formes de résistance qu'ils avaient rencontrées. Il écrit : *"Les déclarations de ces généraux révélaient l'efficacité de la résistance non-violente (...) D'après leur propres déclarations, ils avaient été incapables d'y faire face. Ils étaient experts en violence, et avaient été entraînés à affronter des adversaires qui employaient des méthodes violentes. Mais d'autres formes de résistance les déconcertaient, et cela d'autant plus que les moyens employés étaient subtils et secrets. Ils étaient soulagés quand la résistance devenait violente et quand des actions de guérilla venaient se joindre aux méthodes non-violentes. Car il était alors plus facile d'appliquer des mesures sévères de répression contre les deux formes de résistance à la fois."*[19]



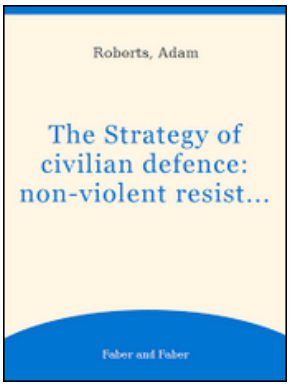







Image de droite : Carte de membre du NAP (Noyautage des administrations publiques)

### - « Quelle serait l'efficacité d'une DCNV face à un adversaire dépourvu de tout scrupule moral ? »

Personne ne peut dire avec certitude, dans l'abstrait, ce que serait l'efficacité d'une résistance civile de masse organisée à l'échelle d'un pays tout entier. D'une part, parce qu'aucun exemple historique ne permet de trancher ce point de manière décisive. D'autre part, parce que tout dépend du type d'agression envisagé.

On peut admettre que, si l'on a affaire à un agresseur mu par des mobiles peu rationnels, pour qui ce serait une question de principe de ne pas reculer une fois l'intervention commencée, même si ses intérêts en souffrent gravement, la résistance civile s'avérerait inefficace.

Mais l'honnêteté oblige à mettre en doute également, dans un tel cas, l'efficacité d'une résistance militaire, et plus encore celle de la menace de représailles nucléaires…
Faute de pouvoir vaincre un adversaire prêt à tout, y compris au suicide en cas d'échec, la résistance civile pourrait au moins apparaître comme une solution de moindre mal pour « limiter les dégâts ».

---

Adam Roberts, *Lessons from resistance movements*" in *The strategy of civilian defence*, éd. Faber and Faber , London, 1967, ouvrage où est cité le témoignage de Liddel Hart, p. 205

**- « Les résistants non-violents ne pourront pas s'opposer efficacement à la répression, voire à la mort de certains d'entre eux. »**

Comme tout combat pour la justice, le combat non-violent comporte des risques. Il peut même conduire ceux qui l'adoptent à exposer leur propre vie. Mais il y a quelque perversité à considérer que la mort de résistants non-violents serait la preuve de l'impuissance stratégique de la lutte non-violente, alors que la perte de milliers de soldats n'est jamais interprétée comme un échec de la lutte armée, mais au contraire comme la preuve du courage et de l'héroïsme de ceux qui se sont sacrifiés pour une cause juste.

La stratégie non-violente constitue un défi permanent à la répression exercée par l'occupant. Elle peut provoquer cette répression, mais elle crée les conditions qui réduisent considérablement son efficacité.

Les résistants non-violents s'appuient sur l'opinion publique internationale et les médias pour réfréner la brutalité des forces répressives. Ils placent le pouvoir oppresseur devant l'alternative suivante : soit il intervient violemment et prend ainsi le risque de se discréditer devant l'opinion, soit il laisse faire et alors il s'expose à l'extension du mouvement et aux critiques des "durs" de son propre camp. En provoquant l'affrontement avec les forces militaires ou de police sur le terrain de la non-violence qu'ils choisissent, les résistants civils obligent les tenants du pouvoir à justifier leur abus de violence.

Au demeurant, l'histoire montre que la répression peut enhardir la résistance civile non-violente si celle-ci est suffisamment préparée et déterminée pour l'affronter.

Une limite de la DCNV tient à la gestion de la peur**.** La résistance civile suppose que des milliers de personnes acceptent de se soustraire à des injonctions, de désobéir à des ordres, d'affronter des menaces, de prendre des risques. Mais la peur peut paralyser, diviser, ou pousser à la collaboration forcée. Les sociétés où la peur individuelle prime sur le lien collectif peuvent avoir du mal à construire une résistance durable. L'histoire montre que les régimes les plus brutaux parviennent parfois à étouffer l'élan collectif en instaurant un climat de terreur.

La DCNV ne peut se déployer pleinement que si des mécanismes de soutien psychologique, de solidarité de voisinage, d'encadrement civique existent déjà ou peuvent être réactivés rapidement.

**- « Cette forme de résistance nécessite une bonne dose de courage, voire d'héroïsme. »**

Le courage et l'héroïsme sont des notions variables et subjectives. Il est assez illusoire de prédire ce que sera en temps de crise "l'héroïsme" d'une personne ou d'un groupe à partir de ce qu'on peut observer en temps de paix. Le courage n'est pas une variante psychologique indépendante de situations sociales et politiques. On a vu, à Prague, en 1968, se coucher devant les chars des gens qui, quelques semaines plus tôt, n'auraient jamais imaginé pouvoir le faire.





La résistance des femmes en Iran

Il est donc vain de lancer des exhortations moralisantes au courage. Il est plus important de faire des préparatifs institutionnels tels que, en cas de menace grave contre la démocratie, les

gens perçoivent que de leur attitude de fermeté dépend l'issue du combat. Celui-ci n'est pas perdu d'avance si la population est consciente de ses enjeux. On hésite « à risquer sa vie » si l'on pense que, de toute façon, cela ne changera rien à la suite des évènements. On peut y être davantage prêt si l'on perçoit en quoi le courage individuel peut influer sur l'issue de l'affrontement.

**- « La DCNV n'a jamais été mise en place et expérimentée. Ce n'est qu'une théorie sans prise sur la réalité. »**

Il est vrai que l'on ne peut se référer à aucune expérience historique qui correspondrait à une politique de défense et de dissuasion civile au sens où nous l'entendons. La seule exception étant l'expérience lituanienne, au début des années 1990, mais qui fut abandonnée.

Toutefois, l'étude des cas historiques de résistance civile est un puissant stimulant à l'imagination. Elle permet à la théorie de rester en prise avec les phénomènes réels, les gens réels et de rendre compte de l'extrême complexité des situations. Cette confrontation entre la théorie et la recherche historique ouvre des perspectives de travail largement inexplorées. De la sorte, nos généralisations théoriques, prolongeant l'acquis des luttes passées, peuvent résister à l'épreuve des faits.

Dans notre histoire, beaucoup d'idées et de projets qui paraissaient utopiques ont été mis en œuvre et sont devenus réalité : les montgolfières, l'élection au suffrage universel, l'aviation, les congés payés, les déclarations des droits humains, le droit de vote des femmes, l'égalité raciale, la laïcité, la Sécurité sociale, les sanctions réparatrices, la justice restaurative, les soins palliatifs, etc.

**– « La DCNV exige un fort niveau de sensibilisation, de formation et de préparation. »**

Oui, cette forme de défense suppose une large sensibilisation, une formation, une préparation et des conditions préalables ou concomitantes :

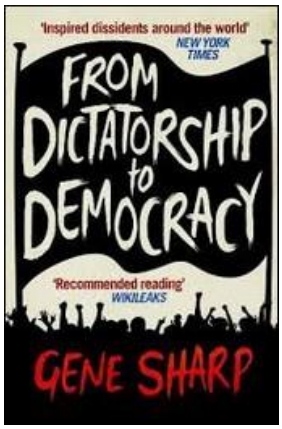
1) Une bonne information de la population sur la philosophie et la stratégie de la non-violence : connaissance théorique (connaissance de la philosophie, de l'histoire, des principes, de la stratégie de la non-violence) ; connaissance pratique (entraînement aux diverses techniques, résistance à la provocation). Cette formation doit commencer dès l'école, et a sa place dans les lycées, les écoles militaires, les universités, en formation continue.

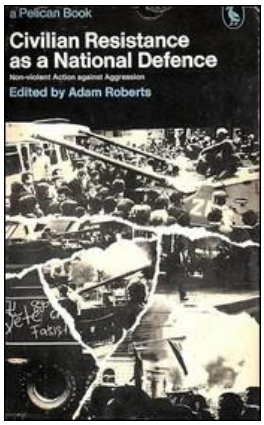
2) Un engagement citoyen, et notamment la reprise en main par les individus et les collectivités d'une grande partie de leurs responsabilités politiques actuellement abandonnées à l'État.

3) La lutte contre l'exclusion et les inégalités pour augmenter la cohésion de la société

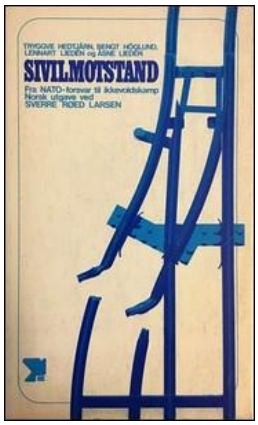
4) Une décentralisation maximale : économique (alimentaire, énergétique, industrielle, etc.), politique, administrative. Les organisations et la société dans son ensemble doivent viser la robustesse plutôt que la performance, passer du superflu au suffisant.

5) Une politique étrangère orientée vers le désarmement et le développement durable.









Quelques ouvrages sur la résistance civile et sur la DCNV

L'histoire montre que la DCNV atteint ses limites lorsque l'agresseur parvient à priver la société de ses repères institutionnels : arrestation ou exil de la majorité des élus, destruction des infrastructures éducatives, coupure durable des réseaux d'information, élimination des structures sociales intermédiaires. Là où, avant l'agression militaire ou avant la montée en puissance de la dictature, la société civile a été systématiquement vidée de ses forces vives, par des décennies d'autoritarisme, par l'exode massif de compétences, par les difficultés économiques, par la privation d'une information honnête, la résistance civile se trouve affaiblie, parfois jusqu'à l'impuissance. La DCNV repose sur une vitalité sociétale, mais si cette force a été érodée en amont, elle ne peut pas surgir *ex nihilo*.

**- « Il est difficile, voire impossible, de préparer une DCNV si les citoyens ne sont pas conscients des menaces. »**

Tout à fait ! Le niveau ressenti des menaces et leur nature sont des facteurs clés pour mettre en place les structures d'une DCNV. Sans menaces ressenties, seules des organisations dédiées professionnelles et souvent étatiques peuvent agir « en temps de paix ».

Nous préconisons la création d'une 'Agence pour la défense citoyenne' (ADC) pour commencer à mettre en place les moyens financiers, de recherches, de sensibilisation et de formations dans une France aujourd'hui en paix. La force de cette défense citoyenne réside aussi dans sa préparation et son anticipation : préparer, anticiper, sensibiliser, se former, s'entrainer à la résistance ; c'est un élément clé, mais il est encore difficile à promouvoir notamment en temps de paix tant que la menace n'est pas ressentie significativement, ce qui est le cas en France. Une Agence pour la défense citoyenne de type ADEME (Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie) pourrait être un outil de préparation des civils et des organisations civiles, en coordination avec la puissance publique ; elle pourrait être chargée de concevoir et de mettre en place les stratégies civiles de défense et les formations et sensibilisations nécessaires, avec un budget en conséquence ! L'ADC fera réfléchir et travailler ensemble diverses institutions publiques (notamment préfectures, Éducation nationale, armée, universités, etc.) et privées (instituts de recherche s'intéressant aux stratégies non-violentes, associations d'éducation populaires, etc.).

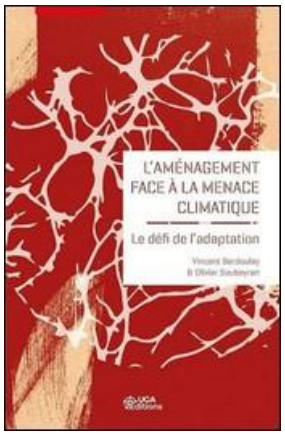
À partir de la constatation qu'une ou plusieurs menaces sont ressenties, la mobilisation d'organisations étatiques et civiles peut intervenir : ainsi, on voit mal aujourd'hui une mobilisation « spontanée » d'organisations civiles françaises face à la menace d'une occupation ou plutôt d'une déstabilisation de la France (par la Russie, par exemple…), mais suite à une concertation organisée par l'ADC, des orientations pourraient être prises pour faire face à ces menaces.

Par contre, il est raisonnable de mobiliser dès maintenant certaines organisations

civiles (mouvements politiques, syndicats, municipalités, monde associatif, etc.) face à la menace d'une prise de pouvoir par l'extrême-droite autoritaire et non démocratique.

Il en est de même face aux menaces cybernétiques dès maintenant réelles et qui nécessitent une réponse et une mobilisation collective, et aussi face au dérèglement climatique.







L'esprit de défense est un concept cher aux militaires et stratèges classiques, mais comment le faire vivre en temps de paix, alors que la stratégie de dissuasion nucléaire est particulièrement démobilisatrice pour les citoyens… ?

La défense citoyenne ou DCNV est une approche qui donne du corps à cette notion. Elle apporte une vision et un dispositif dans lequel les citoyens ont un rôle réel dans le rapport de force face à un pouvoir oppressif.

**- « Les résultats de la DCNV ne sont pas immédiats. »**

Effectivement, une limite de la DCNV tient au temps nécessaire pour que la résistance civile produise ses effets. Contrairement à une bataille militaire, dont le résultat est parfois perceptible immédiatement (mais pas toujours), une résistance non-violente agit par usure de l'occupant, par saturation, par sa perte progressive de la capacité de gouverner. Or, pour une population menacée, ce temps long peut être difficile à accepter. Certaines résistances ont été fragilisées parce que les populations attendaient des résultats rapides. D'autres se sont essoufflées faute de signes visibles d'efficacité.

La DCNV suppose donc un effort de pédagogie en amont, pour expliquer que sa force réside précisément dans sa durée. Toutes les victoires de la résistance, même petites, même très localisées, doivent faire l'objet d'une large diffusion pour entretenir le moral de la population.

**- « Il faudrait que les Français soient unis pour se défendre de cette façon. »**

La défense d'un pays repose d'abord sur la vitalité de sa société. La puissance d'un peuple qui refuse de coopérer dépasse souvent celle des oppresseurs qui cherchent à l'asservir avec leurs armes.

Mais de fait, une société qui maintient une partie importante de ses membres dans une situation d'exclusion sociale ou économique aura évidemment de la difficulté à mobiliser ces groupes pour sa défense quand les circonstances l'imposeront. Les doctrines inégalitaires, les comportements xénophobes, racistes et sexistes, les apologies de la loi du plus fort constituent à cet égard des atteintes majeures à la capacité de défense de la société. Ils créent et élargissent des zones d'exclusion sociale. Celles et ceux qui en sont victimes n'ont plus

aucune raison de se sentir solidaires d'une telle société qui les marginalise.

Si la société a été fragmentée pendant des années, si la confiance dans les institutions est très faible, si les infrastructures sont déjà fragiles, si la propagande de l'agresseur a été largement intériorisée, la résistance civile sera plus difficile. La DCNV ne peut être improvisée en quelques jours. Elle doit être le produit d'un travail de fond mené en temps de paix, articulant éducation civique, décentralisation, transparence des gouvernants et des administrations, réduction des vulnérabilités, renforcement de la démocratie locale.







La recherche d'une meilleure cohésion sociale doit s'inscrire ici et maintenant dans les combats et les solidarités qui transforment en permanence notre société. Ces combats contribuent, de fait, à créer les conditions d'une mise en place d'une DCNV, même si le lien n'est pas forcément établi aujourd'hui.

En outre, la préparation de la DCNV peut contribuer à réduire les fragilités de la société.

Une limite de la DCNV tient au risque d'affaiblissement de la résistance par la propagande. De nombreux régimes autoritaires ont compris que la première ligne d'un affrontement asymétrique est la perception. Si l'agresseur parvient à faire croire qu'il vient « restaurer l'ordre », « protéger une minorité », « rétablir la stabilité », ou si la population doute de la légitimité de ses propres institutions, la résistance civile se trouve affaiblie dès l'amont. L'histoire regorge de cas où les mouvements non-violents ont dû lutter d'abord contre la confusion et la désinformation. Là où la propagande domine, la mobilisation peut être inégale, hésitante, ou tardive. La DCNV exige donc des citoyens un esprit critique vis-à-vis des informations, « pour ne pas gober n'importe quoi ».

### - « Il y aura toujours une minorité de collaborateurs pour enrayer la stratégie de DCNV. »

Parmi les enseignements de la Seconde Guerre mondiale, on peut retenir celui-ci : plus une société fait preuve de cohésion, moins elle compte de collaborateurs et mieux elle résiste à la répression.

Lors du Printemps de Prague, des sondages ont montré que 90 % des citoyens soutenaient, à des degrés divers, le mouvement de réforme. Or, dans la semaine qui a suivi l'agression des troupes du Pacte de Varsovie en août 1968, cette proportion est montée à 95 %. Autrement dit, dans un contexte de résistance collective à une agression caractérisée, le nombre des collaborateurs tend plutôt à diminuer, au moins dans les premiers jours. Ce n'est qu'ensuite quand le découragement vient, et qu'il apparaît que l'occupation va durer – et surtout quand les dirigeants eux-mêmes cessent de résister – que la collaboration risque de se développer, le plus souvent pour des raisons « intéressées » qu' « idéologiques ».

Quel que soit le cas de figure, il y aura toujours une minorité de collaborateurs, c'est évident, mais rien ne dit qu'elle sera toujours suffisante pour faire échouer la résistance. La minorité au service de l'occupant peut d'ailleurs être désignée, désavouée et mise sur la touche

par la population qui résiste.

Les collaborateurs sont en mesure de briser la résistance que s'ils sont nombreux, s'ils sont haut placés, connaissant bien les rouages de l'État, s'ils appartiennent majoritairement à des corps comme l'armée, la police et la justice, et surtout s'ils jouissent auprès de la population d'une apparence de légitimité, comme dans le cas du régime de Vichy. D'où l'importance des dispositions légales préconisées dans l'ouvrage *La dissuasion civile*, visant à l'avance à enlever automatiquement toute légitimité à une autorité qui collaborerait avec un agresseur ou un pouvoir illégitime.

**- « La DCNV ne peut être efficace que si les pouvoirs publics l'organisent. »**

Du scénario le pire au scénario le meilleur, on peut distinguer quatre niveaux d'efficacité de la résistance civile de masse :

1- Les résistants sont inorganisés, et ils ont contre eux l'opinion publique et le pouvoir politique.

2 - La résistance est organisée, mais elle a contre elle l'opinion publique et le pouvoir politique

3- La résistance est organisée, la population lui est acquise, mais le pouvoir politique lui reste hostile ou n'y participe pas.

4 - Les organisations de résistance, la population dans son ensemble et le pouvoir politique pratiquent ensemble de façon coordonnée la non-coopération avec l'agresseur. La DCNV est l'organisation d'une défense selon ce scénario.

La DCNV doit d'abord exister au sein de la société civile par des initiatives qui la feront émerger, qui la rendront visible, qui permettront de montrer ses potentialités. Sans ce travail à la base, il n'y a aucune chance que la DCNV soit envisagée par les gouvernants, ni même mise en débat par des responsables politiques.

**- « La DCNV n'est pas compatible avec la défense militaire. »**

Concernant le rôle de la DCNV par rapport à la défense militaire, trois scénarios sont envisageables :

1 - Complément : la DCNV est mise en place en même temps que la défense militaire. L'histoire montre que l'adjonction de formes non-violentes de résistance renforce l'efficacité de la défense militaire, mais que des actions armées ponctuelles nuisent à l'efficacité d'une résistance globalement non-violente.

2 - Recours : la DCNV est mise en œuvre après l'échec, ou au moins l'arrêt de la défense militaire, comme solution de secours. C'est l'hypothèse la plus défavorable, mais c'est la seule possibilité de faire émerger au sein de la population une nouvelle volonté de lutte : « Tout n'est pas perdu... »

3 - Option : la DCNV est choisie à la place de la défense militaire. La dissuasion globale a échoué, n'a pas fait peur à l'adversaire, et il apparaît que tout emploi des armes serait vain ou suicidaire. La DCNV est l'hypothèse la plus raisonnable pour se défendre sans se détruire.

Ou alors la DCNV est choisie délibérément à l'avance en temps de paix comme choix de défense face aux inconvénients de la défense militaire et de la dissuasion nucléaire, et, disons-le, comme choix de civilisation.

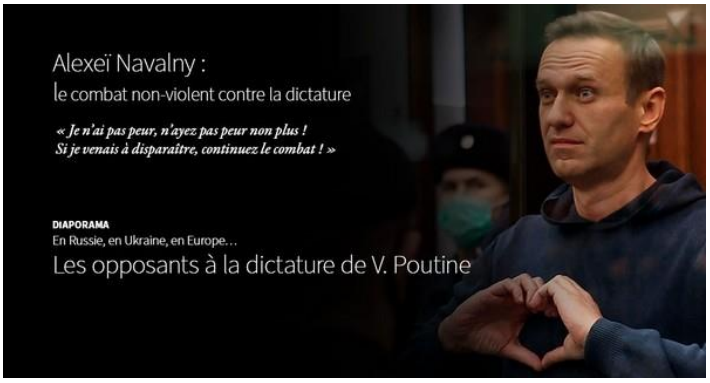
**- « La DCNV est une belle idée, mais il faudra du temps pour la mettre en œuvre. En attendant il nous faut une armée forte. »**

La menace de la Russie poutinienne contre l'Europe est réelle, mais elle n'est pas essentiellement militaire. La Russie échoue depuis plus de quatre ans à envahir l'Ukraine et a du mal à conserver sous sa tutelle les 20 % de territoire annexés à l'Est du pays. Imagine-t-on alors qu'elle s'aventurerait à attaquer les Pays Baltes ou à la Pologne, membres de l'OTAN, alors que la supériorité européenne est manifeste tant dans les armements terrestres, aériens

que maritimes ? Quant aux armes nucléaires, celles de l'OTAN n'ont pas empêché l'attaque de l'Ukraine, et celles de la Russie, malgré les menaces répétées de Poutine, n'empêchent pas le soutien militaire conventionnel apporté par l'Europe à l'Ukraine.

Oui, l'Europe doit se protéger contre les attaques de drones et se doter d'un système de renseignement et d'observation autonome par rapport à celui des États-Unis, notamment dans le domaine des satellites. Oui, si, par provocation et à titre de test, V. Poutine décidait de s'emparer militairement d'un îlot sur la Mer baltique ou d'une enclave frontalière d'un Pays balte, il faudrait les reconquérir aussitôt, et il faut d'ailleurs en prévenir clairement le locataire provisoire du Kremlin.

Mais, parce que la démocratie menace sa dictature, le régime de Poutine veut surtout attaquer et déstabiliser les pays démocrates d'Europe par la peur, désinformation, le mensonge, les cyberattaques, les tentatives de division. Dans ces domaines, la réponse n'est pas militaire, elle est civile, elle est même citoyenne.




L'urgence aujourd'hui n'est pas d'augmenter les dépenses d'armement en Europe, mais d'harmoniser les équipements militaires des pays européens pour en faciliter l'usage inter-armées et en réduire drastiquement les coûts. C'est aussi d'affecter l'argent ainsi économisé à la lutte contre les diverses menaces, qu'elles soient cybernétiques ou environnementales, aux dépenses prioritaires comme la santé ou l'enseignement, et à la réduction du déficit abyssal des dépenses publiques.

En outre, si « une belle idée » comme la DCNV a besoin de temps pour être mise en œuvre, ce qui est parfaitement exact, voilà une raison de plus pour commencer le processus dès maintenant…

### - « Les États, particulièrement l'État français, seront réticents à déléguer la défense aux citoyens »

La DCNV propose une reconfiguration du rôle de l'État : non plus producteur exclusif de sécurité, mais garant du cadre juridique, institutionnel et politique permettant à la société de se défendre elle-même. Cette approche ne vise pas à affaiblir l'État, mais à transformer sa fonction stratégique.

La DCNV ne se construit pas contre l'État, mais avec lui. Les crises récentes, pandémies, inondations, incendies, cyberattaques, ont montré que les collectivités locales, les institutions civiles, les réseaux citoyens, les entreprises sont indispensables à la gestion des risques. La sécurité dans le cadre d'une DCNV est une responsabilité partagée : l'État garde son rôle de coordination, mais c'est toute la société, avec ses institutions et ses réseaux, qui est actrice de la défense.

**- « La DCNV est incapable d'assurer la protection et l'intégrité de vastes territoires à faible densité humaine.**

Cette critique est tout à fait fondée. Elle trace une des limites essentielles de la dissuasion civile : elle ne peut empêcher directement l'occupation militaire. La DCNV est d'abord une défense sociétale et non territoriale. Elle est apte à protéger une société contre ceux qui voudraient en prendre le contrôle, mais elle ne peut agir là où il n'y a pas d'habitants.

Il est possible de nuancer un peu cette affirmation. Tout dépend des objectifs poursuivis par la puissance qui veut s'emparer de ces territoires déserts ou inhabités. S'il s'agit simplement pour elle d'en interdire l'usage à une puissance tierce, la résistance non-violente ne peut pas grand-chose. Mais si la puissance occupante veut s'y installer pour y développer ses propres activités, on peut par des sabotages non meurtriers ou des blocus, lui créer quelques difficultés pour ses communications et ses approvisionnements.

Une des raisons qui dissuada Hitler de conquérir les montagnes suisses fut la menace annoncée par les autorités helvétiques de faire sauter tous les tunnels alpins dès qu'un soldat allemand s'y hasarderait. Or la seule raison qu'avait Hitler de conquérir la Suisse était de faciliter ses communications avec l'Italie du Nord, précisément par le contrôle de ces tunnels.

**- « La DCNV ne peut pas être conçue dans le seul cadre de la France. »**

Exact ! Les tentatives de déstabilisation menées par la dictature russe (et par les initiatives erratiques de Donald Trump…) touchent l'ensemble des démocraties européennes. La menace d'une extrême-droite autoritaire pèse sur tous les pays de l'Europe. Les réponses aux défis du climat et de l'effondrement de la biodiversité doivent être apportées dans un cadre international, sous l'impulsion notamment de l'Union européenne.

C'est d'ailleurs dans le cadre européen que sont menées depuis des décennies les recherches sur la DCNV, que sont organisés les colloques sur les stratégies civiles de défense.

**- « La DCNV est inopérante pour conjurer le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, menaces principales sur notre avenir commun. »**

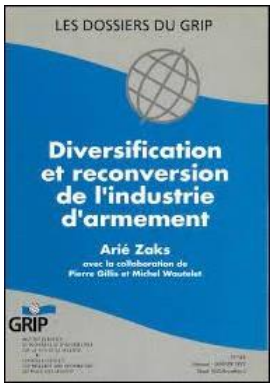
Certes, mais la défense militaire non plus. Au contraire, les guerres, les dépenses d'armement et les exercices militaires dans le monde sont parmi les plus grands générateurs de gaz à effet de serre.

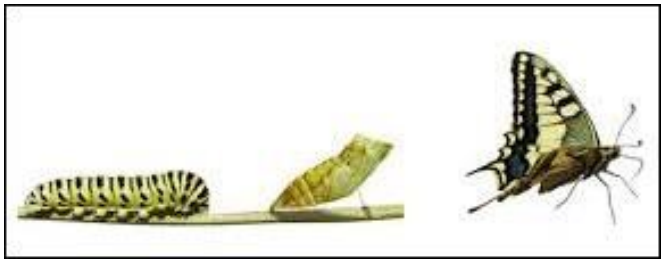
La menace climatique et celle de la chute de la biodiversité sont d'une autre nature que la menace militaire. Toutefois, ces menaces renvoient au modèle de société que nous voulons, et par conséquent aux moyens de défense cohérents avec ce modèle. La logique mortifère de croissance indéfinie qui génère des activités économiques et industrielles peu respectueuses du vivant est incompatible avec un projet de société établissant des relations de justice et d'égalité dans le respect des cycles naturels. Ainsi, le principe de responsabilité inhérent à la philosophie de la non-violence appelle les citoyens à être davantage responsables de leurs choix.

La lutte pour la transformation écologique de la société passe par une stratégie d'action non-violente radicale ( : visant la racine des problèmes) qui rejoint les méthodes de la DCNV. Ainsi la DCNV s'accorde parfaitement avec le projet d'une société altercroissante qui veut protéger et restaurer le climat et la biodiversité.

**- « Ne plus fabriquer ni vendre d'armes mettrait des milliers de personnes au chômage. »**

Plutôt que de désarmement, il nous semble préférable de parler de transarmement Transarmer signifie passer d'un système de défense (la défense armée) à un autre système de défense (la DCNV et la dissuasion civile). Le transarmement ne signifie pas abandon de la volonté de se défendre, mais volonté de se défendre par d'autres moyens plus praticables par l'ensemble de la population, plus adaptés aux dangers actuels, plus démocratiques et moraux. Le transarmement est une stratégie qui vise simultanément la démilitarisation de la société, la déspécialisation de la défense et l'appropriation de la non-violence par des couches de plus en plus larges de la population :
- Transition du système de défense militaire à un système de DCNV et de dissuasion civile ;
- Transfert de moyens et de crédits de la préparation de la défense armée à la préparation de la DCNV ;
- Transformation de la stratégie et de l'outil de défense, et notamment reconversion des industries d'armement.



L'histoire des sociétés est la succession ininterrompue de disparition de certains métiers et emplois (gladiateur, bourreau, percepteur de la gabelle, conducteur de diligence, mineur de fond dans les mines de charbon, poinçonneur du métro, standardiste des PTT, perforatrice-vérificatrice des débuts de l'informatique, etc.) et d'apparition de nouveaux métiers (imprimeur, infirmière, vétérinaire, banquier, enseignant, conducteur de train ou de taxi, psychanalyste, médiateur, art-thérapeute, créateur de sites Internet, etc.)

Oui, il faudra reconvertir les travailleuses et travailleurs des industries de l'armement, comme il a fallu reconvertir dans le passé tous les travailleurs et travailleuses dans les métiers qui ont disparu. Il faudra bien sûr accompagner les licenciements par des plans et des aides au reclassement. Gageons que la plupart des salariés se réjouiront de ne plus fabriquer des armes de mort et de se reconvertir dans l'énergie photovoltaïque, les vélos électriques ou l'agriculture biologique.

**- « Les êtres humains sont naturellement violents. Vous ne changerez pas la nature humaine ! »**

Peut-on abolir la guerre ? La guerre se définit comme un état de conflit armé entre plusieurs groupes politiques constitués, comme des États. Elle n'a pas le monopole de la violence. Mais elle en est un laboratoire sans équivalent : parce que la violence y est un moyen légitime, valorisé, héroïsé et en tout cas jusqu'ici inévitable, parce que se déchaînent là des pratiques qui seraient ailleurs réprimées, parce que des esprits raisonnables et d'habitude

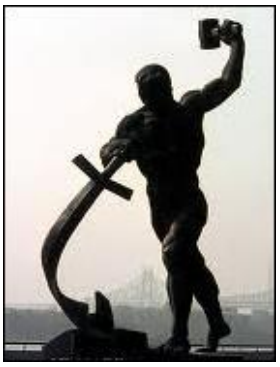
modérés en viennent à justifier l'injustifiable, elle nous force à s'interroger sur nous-mêmes. Il semble que la guerre n'existe que chez les êtres humains et chez les animaux dits supérieurs, comme les singes, et chez les insectes. Le néolithique offre des charniers spectaculaires, et les archéologues identifient des traces de combats collectifs dans des sociétés de chasseurs-cueilleurs qu'on a voulu, un temps, présenter comme pacifiques.

Mais les psychologues nous disent aujourd'hui que l'agressivité humaine peut se manifester soit dans la violence destructrice, soit dans la combativité non-violente, qui est la force d'affirmation de soi dans le respect l'autre. Les êtres humains ont le choix entre continuer de pratiquer la violence ou régler leurs conflits - inévitables et parfois nécessaires - sans violence.

Au cours des millénaires et des siècles, l'humanité a peu à peu aboli nombre d'institutions et de pratiques longtemps considérées comme normales et naturelles et qui ont fini par apparaître moralement indéfendables : sacrifices humains, jeux de mort du cirque, pratiques meurtrières de discipline militaire comme la décimation, torture judiciaire, esclavage, duel, travail des enfants, peine de mort dans une majorité de pays, etc.



Victot Hugo



Le forgeron transformant son épée en charrue (statue à l'ONU)

Victor Hugo affirmait en 1849, au Congrès de la paix : « *Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être* ». Il reprenait ainsi la vision du prophète Isaïe (Is, 2, 4) « *De leurs épées ils forgeront des charrues, et de leurs lances des faucilles*. »

S'orienter vers une DCNV sera, pour la France et pour les pays de l'Europe, un choix exemplaire de civilisation. Notre pays pourra s'illustrer ainsi de façon plus positive que par le passé : songeons que sur les trois dirigeants politiques qui ont mis l'Europe à feu et à sang au cours des derniers siècles (Louis XIV, Napoléon et Hitler), deux étaient des Français…

« *La sortie de la guerre suppose de rompre avec des évidences anciennes. Elle exige une évolution des représentations, une transformation des institutions, une réorientation des pratiques. Elle ne sera ni immédiate, ni linéaire. Elle rencontrera des résistances, des reculs, des contradictions. Mais elle est déjà engagée.(…)*

*La guerre n'est pas une loi de la nature. C'est une construction humaine historique inscrite dans les institutions, des imaginaires et des intérêts. Et ce qui a été construit peut être défait. L'enjeu, pour l'avenir de notre civilisation, est de rendre la guerre politiquement et moralement inacceptable. Non plus une option parmi d'autres, mas une régression de la civilisation. (…)*

*Tant que la puissance sera identifiée à la capacité de détruire et d'être craint, la guerre restera pensable. Mais si la puissance est reconnue dans la capacité collective de résister, de tenir, de transformer les conflits sans détruire, alors un autre horizon devient possible. Il ne s'agit plus de savoir comment gagner les guerres. Il s'agit de savoir comment*

*les rendre impossibles, inutiles, obsolètes, comment cesser d'en avoir besoin.* »[20]

Éléments rassemblés et mis en forme par Étienne Godinot, 11.09.2026

Sources et bibliographie :


* MAN, *Argumentaire DCNV*, 10 nov. 1988
* Alain Refalo *Réponse à quelques objections courantes sur la DCNV* , numéro 213 de la revue *Alternatives non-violentes* (déc. 2024), pp. 13 à 17, développement de l'argumentaire du MAN en 1988
* François Marchand , *La défense civile résumée en 10 points,* texte destiné à RSF (Rethinking Security France), 2026
* Olivier Maurel, Jacques de Bollardière, Lanza del Vasto, Jean Toulat et autres, *Armée ou défense civile non-violente* (1975), éd. Combat non-violent, épuisé, en ligne sur https://www.irnc.org/IRNC/Textes/2890
* Jean-Marie Muller, *Lexique de la non-violence* (1995*)*, en ligne sur https://www.irnc.org/IRNC/Textes/154
*Christian Mellon, Jean-Marie Muller et Jacques Sémelin, *La dissuasion civile* , éd. FEDN, 1985, épuisé, en ligne sur https://www.irnc.org/IRNC/Textes/3103
* Étienne Godinot, série de dix diaporamas *Préparer une défense civile non-violente*, en ligne sur https://www.irnc.org/IRNC/Diaporamas/333
* Revue *Alternatives non-violentes,* n° spécial 293 *La Défense civile non-violente*, déc. 2024, https://www.alternatives-non-violentes.org/Revue/Numeros/213_La_Defense_civile_non-Violente
* MAN, Manuel de défense civile non-violente, 2026, en ligne sur https://nonviolence.fr/IMG/pdf/manuel_citoyen_pour_dcnv_v2.pdf
* Centre de ressources sur la non-violence, *La défense civile non-violente. Une alternative à la guerre* (avril 2026), https://ressourcesnonviolence2.fr/2026/03/28/9-la-defense-civile-non-violente-une-alternative-a-la-guerre/
*Alain Refalo, *En finir avec la guerre. Une sécurité post-militaire*, édition du Croquant, juillet 2026, https://ressourcesnonviolence2.fr/2026/09/05/ouvrage-en-finir-avec-la-guerre-pour-une-securite-post-militaire-alain-refalo-edition-du-croquant/


■

[20] Alain Refalo, *En finir avec la guerre. Une sécurité post-militaire*, édition du Croquant, collection Carton rouge, juillet 2026